

# LES MISSIONS DU PROFESSEUR PRINCIPAL

## **Missions communes à l'ensemble des niveaux :**

Les membres de l'équipe pédagogique sont chargés du suivi individuel, de l'information et de l'orientation des élèves. Dans ce cadre, le professeur principal assure la coordination de l'équipe. Une observation et un dialogue continus entre les professeurs, notamment le professeur principal, et l'élève doivent s'engager sur ses motivations, ses résultats scolaires et ses capacités dégagées avec l'aide du conseiller d'orientation psychologue, afin d'élaborer un projet de formation et d'insertion. Le professeur principal a ainsi une responsabilité particulière dans l'orientation des élèves. Son activité est placée sous l'autorité et la responsabilité pédagogique du chef d'établissement ou de ses adjoints. Le professeur principal doit assurer avec sa classe des heures de vie de classe durant l'année, qui peuvent être prises sur le volume d'heures de l'accompagnement personnalisé.

## **Le suivi et l'information des élèves**

Le professeur principal avec l'équipe pédagogique fait régulièrement la synthèse de la situation de l'élève, en y associant la COPSY, l'élève lui-même et sa famille, éventuellement le médecin scolaire, l'infirmière et l'assistante sociale.

Ces synthèses régulières permettent de préparer les conseils de classe et contribuent à un suivi plus personnalisé des élèves par chacun des enseignants des différentes disciplines. Si le professeur principal est chargé d'impulser et de coordonner les actions d'information pour les élèves, il appartient cependant, à chaque membre de l'équipe pédagogique, dans le cadre de sa discipline, d'aider les élèves à accéder à l'information sur les études et les métiers. **Aucun élève ne peut être radié sans la mise en place d'un dispositif de suivi élaboré conjointement avec la COPSY, le CPE, le PP, l'Administration et le responsable légal de l'élève.**

Le professeur principal et l'équipe pédagogique travaillent en collaboration avec la documentaliste et la conseillère d'orientation. Ils s'appuient sur la documentation fournie par l'ONISEP ainsi que sur celle élaborée par les professions. Dans le cadre de la réforme des lycées, il est chargé avec la COPSY des entretiens personnalisés.

## **L'orientation**

Le professeur principal facilite l'élaboration par l'équipe pédagogique des synthèses nécessaires à la formulation des avis d'orientation rendus en conseil de classe. Il concourt au développement du dialogue entre les enseignants, le COPS Y, les élèves et leurs parents. Pour les élèves recherchant une insertion professionnelle, le professeur principal participe au dispositif mis en place par le chef d'établissement pour aider les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi.

**En LP •** Le professeur principal exploite avec l'équipe pédagogique les résultats obtenus par les élèves lors de l'évaluation de début de 2<sup>de</sup> professionnelle ou de 1<sup>ère</sup> année de CAP. Il coordonne la composition des groupes d'enseignement modulaire et leur évolution en cours d'année scolaire.

En terminale BAC PRO ou en 2<sup>ème</sup> année de CAP, les élèves peuvent rechercher une poursuite d'études ou vouloir s'insérer dans la vie professionnelle.

Le professeur principal, en liaison avec le COPS Y et l'ensemble de l'équipe pédagogique, apporte les informations et conseils nécessaires aux élèves pour ce choix. Le professeur principal, en liaison avec le Chef des travaux et l'ensemble de l'équipe pédagogique, veille à la coordination, au plan pédagogique, des périodes de formation en entreprise : il participe à la préparation, à l'évaluation de ces périodes et à l'intégration des apports de ces périodes dans l'enseignement dispensé par chacun.

Circulaire n° 93-087 du 21 janvier 1993.